

DÉCISION DU PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-086

SERVICE : Service enfance jeunesse

OBJET : Contrat de cession avec l'Association Filigammes pour le spectacle "1,2,3 Chante avec moi" organisé par l'accueil de loisirs Part'Âge à Montrevel-en-Bresse

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 25-01 en date du 02 janvier 2025 portant délégation de signature à des agents de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, notamment pour signer tous documents afférents à la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution, le règlement et la résiliation des marchés, des accords-cadres et de leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget (et notamment la signature des marchés, des accords-cadres et de leurs avenants, des notifications et des lettres aux candidats non retenus, des déclarations de sous-traitance, des bons de commande inférieurs aux seuils définis par ledit arrêté ;

CONSIDÉRANT que les activités culturelles participent à l'émancipation des enfants et au développement de leur esprit critique et à l'ouverture sur le monde ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de conclure un contrat de cession pour convenir des modalités d'intervention entre l'Association Filigammes et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour la représentation du spectacle « 1,2,3 Chante avec moi », auprès de l'accueil de loisirs Part'Âge à Montrevel-en-Bresse (01340) ;

CONSIDÉRANT que ce spectacle s'inscrit dans la démarche du label 100 % Éducation artistique et culturelle (EAC), en proposant un parcours EAC aux enfants du territoire hors temps scolaire ;

CONSIDÉRANT que l'association s'est assurée le concours des artistes nécessaires à la bonne représentation du spectacle « 1,2,3 Chante avec moi » ;

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



DÉCIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'Association Filigammes, 6 avenue de Verdun 73100 Aix-les-Bains – N° SIRET 924 057 490 00014, pour la représentation du spectacle « 1,2,3 Chante avec moi », auprès de l'accueil de loisirs Part'Âge à Montrevel-en-Bresse (01340), dans le cadre de ses actions culturelles.

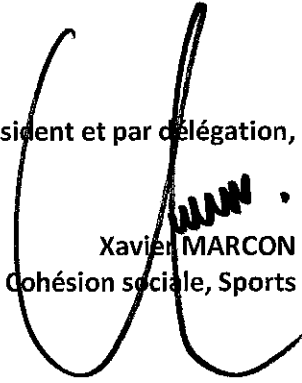
La convention précise les points suivants :

- Le spectacle « 1,2,3 Chante avec moi » est assuré par l'Association Filigammes ;
- Le spectacle a lieu le 25 avril 2025 à 14 h 30 à l'accueil de loisirs Part'Âge à Montrevel-en-Bresse (01340) ;
- Le coût du spectacle s'élève à 450,00 € TTC.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 29 avril 2025.

Pour le Président et par délégation,


Xavier MARCON

Directeur général adjoint Culture et Patrimoine, Cohésion sociale, Sports